



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES à JALHAY Charneux

Le Bourgmestre,

- Vu la demande écrite introduite ce 02//03/2023 par Monsieur Ivan JAKIMOVSKI (0494/49.49.86) ivanjakimovski@hotmail.fr sollicitant la réservation d'un emplacement de stationnement à partir du 10/03/2023 dans le cadre de travaux à son immeuble situé à Charneux, 44 F.
- Attendu qu'il y a lieu de réserver le stationnement devant l'immeuble concerné pour le stationnement des véhicules des entrepreneurs ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Du 10/03/ 2023 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux, le stationnement des véhicules sera interdit à Jalhay Charneux devant l' immeuble n° 44 F (en construction)

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par un signalisation conforme (signaux E1). Celle-ci sera déposée et mise en place par le service des travaux 24 hr à l'avance et retirée dès la fin des travaux.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services du TEC Liège-Verviers
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux
- Au demandeur

→ Voir verso

Jalhay le 03 mars 2023
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin



